

**2020 – 07 – 06 – 002**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b><u>Date de convocation</u></b> 01 JUILLET 2020</p> <p><b><u>Nombre de conseillers</u></b></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 15</p>	<p style="text-align: center;"><b>L'AN DEUX MILLE VINGT LE 06 JUILLET à 20 Heures</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : Joris BORTOLUZZI ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><b><u>Représenté</u></b> : Suzanne BOUVIER par Noël RELIER Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Madame Roxane MENGOLI a été élue secrétaire</p>
--	--

### TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2020-2021

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, afin de faciliter la gestion et la réservation des repas de cantine et garderie périscolaire, la collectivité met en place, à compter de la rentrée de septembre 2020, un logiciel permettant l'inscription et le paiement en ligne aux services périscolaire.

Il convient donc de décider d'un tarif horaire unique, ainsi que d'un tarif majoré pour les réservations tardives.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période : Du 01 septembre 2020 au 06 juillet 2021, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires : Les lundi – mardi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

L'accueil sera mis en place dans la salle « activités manuelles » du groupe scolaire, les enfants auront aussi accès aux sanitaires situés au même niveau ainsi qu'à la cour de récréation.

Tous les enfants inscrits au groupe scolaire La Croix de Fer, de la maternelle au CM2.

Les inscriptions sont prises suivant les conditions définies dans le règlement interne de la cantine périscolaire.

Tarif à la ½ heure : 0,90 €

Tarif à la ½ heure pour les inscriptions de « dernière minute » soit prises après le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : 1,20 €

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER

